

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 07/09/2023
Date d'affichage : 08/09/2023
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 12 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame MARIE Christelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Madame Marie-Pierre JEANNE, Madame LACAM Stéphanie donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

Objet : Passerelle en Val es Dunes, déclaration commune

Délibération 72/2023

L'association La Passerelle en Val ès Dunes, dite « LPVD », la CDC Val ès Dunes et les 18 Communes du Territoire, se sont concertées pour définir un moyen stable et objectif de financement de cette œuvre d'intérêt social général qu'est une épicerie sociale et solidaire présente sur le Territoire agissant en faveur des personnes ou familles du Territoire vivant au seuil de pauvreté, tel que défini par l'INSEE.

Les parties proposent pour chacune des années 2023, 2024, 2025 et 2026 que la subvention se répartira en 0,25 euro pour la CDC et 0,75 euro pour chaque commune.

Le but est de pérenniser l'action de l'association.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer la déclaration commune.

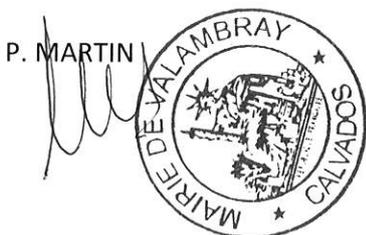
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 13 septembre 2023

Le Maire

La secrétaire

P. MARTIN



M-P. JEANNE

Accusé de réception en préfecture
014-200064939-20230913-2023_00485-AI
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023